

Arrêté du 29 juillet 2019

LA FORMATION EN ENTREPRISE : Candidats de la voie scolaire

1) Durée

- **22 semaines** sur le cycle de 3 ans.

2) Lieux et organisation

La répartition des périodes dans l'année scolaire relève de l'autonomie des établissements, de même que la modulation du nombre de semaines pour chaque année, dans le respect de la durée totale sur le cycle. (Arrêté du 21.11.2018 - Article 3)

Propositions	Candidats voie scolaire		
	Seconde	Première	Terminale
Durée	6 semaines	8 semaines	8 semaines
Organisation	<p>La classe de seconde sera centrée sur la découverte de structures accueillant des enfants</p> <p>1^{ère} possibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines : stage filé en structures d'accueil de loisirs sans hébergement durant soit une journée par semaine, le mercredi, durant 25 semaines • 1 semaine entière en fin de seconde en accueil périscolaire le matin et le soir en plus du mercredi (autre possibilité, <p>2^{ème} possibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 journée par semaine pendant 30 semaines sans semaine temps plein en fin d'année 	<p>Découverte du secteur des personnes âgées en perte d'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines en structure accueillant des personnes âgées • 3 semaines dans le secteur socioéducatif ou socioculturel (enfant) 	<p>Situation 1 : l'élève a choisi de présenter son projet d'animation (U2) dans le secteur socioéducatif ou socioculturel (enfant), il effectue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines dans ce secteur, dans une structure dans laquelle il a déjà effectué une PFMP • 3 semaines dans une structure accueillant des personnes âgées <p>Situation 2 : l'élève a choisi de présenter son projet d'animation (U2) dans le secteur des personnes âgées, il effectue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines dans ce secteur, dans une structure dans laquelle il a déjà effectué une PFMP • 3 semaines dans le secteur socioculturel ou socioéducatif (enfant) <p>Remarque : il est également recommandé que l'élève effectue une semaine en période de vacances scolaires en classe terminale</p>

Sur le cycle de trois ans :

- Si l'élève présente son épreuve U2 dans le secteur socioéducatif ou socioculturel, il effectue 14 semaines dans ce secteur (6 semaines en seconde, 3 semaines en première et 5 semaines en terminale) et 8 semaines auprès des personnes âgées
- Si l'élève présente son épreuve U2 dans le secteur gérontologique, il effectue 10 semaines dans ce secteur (5 semaines en première et 5 semaines en terminale) et 12 semaines auprès des enfants